

PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE MATERNELLE DE ST-SULPICE

10 rue de la mairie
41 000 Saint-Sulpice-de-Pommeray
Tel. 02 54 52 58 08
ecm-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr
<http://maternellesaintsulpice41.toutemonecole.fr>

À PARTIR
DU 22 JUIN

VALABLE
POUR LA
RENTRÉE DE
SEPTEMBRE

2020

Du fait de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, un assouplissement du protocole sanitaire est maintenant possible. Un récent avis du haut conseil de la santé publique est venu préciser les assouplissements envisageables dès à présent. Le décret paru le 14/06/2020 permettra en outre de franchir une nouvelle étape vers un retour à la normale.

Ces assouplissements permettront d'une part que tous les enfants puissent revenir dans les écoles et les établissements scolaires avant les vacances d'été, et pourront d'autre part servir de base de travail **pour préparer la rentrée**, sous réserve de l'évolution de l'épidémie.

Le présent protocole sanitaire vient préciser les modalités de réouverture de l'école à partir du 22 juin 2020. Il suit strictement le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Il est rédigé pour le personnel et les usagers de l'école maternelle.

académie
Orléans-Tours

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loir-et-Cher



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Ils sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus) chez l'enfant ou un membre de sa famille, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

Les personnels devront procéder de la même manière. L'école et la mairie devront être informées.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ici doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le port du masque pour le personnel

Le ministère de l'Éducation Nationale met à disposition de ses agents en contact direct avec des élèves des masques. La Mairie fournit l'équipement de protection à ses agents.

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit.

Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation d'1 mètre n'est pas possible.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

La ventilation des classes et des autres locaux

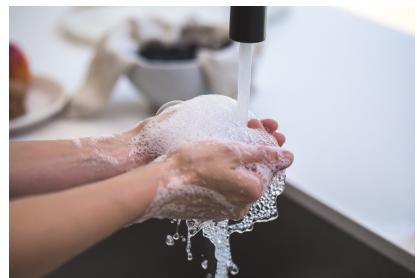
Les salles de classes et autres locaux sont aérés durant au moins 15 minutes, le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu toutes les 3 heures.

PRINCIPES GENERAUX

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel : il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant et après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.



Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Limiter le brassage des élèves

Une nouvelle organisation est mise en place pour limiter les croisements des élèves, à l'arrivée et au départ de l'école, dans les couloirs, dans les toilettes et lors des récréations notamment. Il convient de toujours respecter les gestes barrières. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite à l'école maternelle.

La circulation dans l'école

La circulation dans l'école se fait en respectant les principes préalables énoncés. **Les groupes classes ne se croiseront pas.**

La porte d'entrée sera fermée afin de respecter les mesures Vigipirate en vigueur. Les élèves ne pourront pas se rendre seul aux WC, l'ATSEM du groupe les accompagnera. En cas d'incendie ou de PPMS, les protocoles sont maintenus.

La suppression de la distanciation physique

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

LES LOCAUX

Le nettoyage des locaux

Une désinfection quotidienne complète sera effectuée avec un renforcement des actions de nettoyage pour les poignées des portes, tables, chaises, interrupteurs... et après chaque passage de classe concernant les WC.

Les jeux et jouets qui auront été touchés seront également nettoyés chaque jour ou placés à l'isolement pendant 24 heures.



La cour de récréation

L'accès aux toboggans, structures de jeux et bancs est désormais autorisé avec un nettoyage une fois par jour (ou après une période sans utilisation de 12h). Les vélos seront désinfectés après chaque groupe classe. Des jeux de sable seront attribués pour chaque classe puis isolés 12h avant toute nouvelle utilisation.



Le dortoir

Chaque enfant dispose d'une couchette nominative, d'une couverture et d'une corbeille de rangement. Le linge de lit sera lavé chaque semaine. La distance entre les lits doit être d'au moins 1 mètre.

Aménagement des salles de classe

Les salles de classes retrouveront leur fonctionnement habituel avec les coins jeux, les ateliers autonomes, les coins livres...

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Il n'est plus nécessaire de systématiquement se laver les mains après avoir manipulé ou partagé des objets ou dossiers au sein d'une même classe, à condition de ne pas les partager entre les classes. Les élèves pourront se déplacer librement dans la classe.

LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

Les élèves



- Limitation des contacts avec les autres classes de l'école (couloir, wc et cour).
- Lavage des mains avec du savon et des essuie-mains papier.
- Apprentissage des gestes barrières le premier jour de classe avec rappels réguliers.
- Récréation individuelle par classe.
- Les doudous et tétines devront être rangés dans un petit sac individuel.

Les parents



- Lavage des mains avant de partir puis en rentrant de l'école.
- Les familles prépareront leur enfant à ne pas jouer/rencontrer ses copains situés dans un autre groupe (récréation, couloir).
- Entrées échelonnées des classes selon les horaires donnés. En cas de non-respect, l'enfant attendra que l'autre classe soit rentrée pour accéder au couloir.

- Le matin : aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'école.

Une file d'attente devra être respectée devant l'école en maintenant une distanciation physique d'un mètre minimum.

NB : Une tolérance sera accordée pour la rentrée de septembre selon la situation sanitaire en vigueur.

- La sortie de 16h20-30 : Les parents seront autorisés à entrer dans l'école. Port du masque obligatoire à partir de 11 ans et respect des distanciations d'un mètre entre les adultes. Fléchage au sol pour les déplacements à respecter.

Les personnes ne portant pas de masques ne pourront pas accéder à l'école et devront attendre que l'enseignante conduise l'enfant jusqu'à la porte principale de l'école après le départ de tous les élèves.

IMPORTANT

En cas de symptômes évocateurs à l'école, nous appliquerons le protocole suivant :

- Isolement immédiat de l'enfant dans le bureau de direction.
- Les parents de l'enfant seront avertis le plus rapidement possible pour venir le chercher.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Éducation Nationale.
- Les locaux et objets touchés à l'école depuis 48 heures seront nettoyés et désinfectés.

Si le test est positif :

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

IMPORTANT : Nous avons l'habitude, en temps normal, de recevoir quelques enfants « un peu malades » à l'école, mais qui viennent tout de même. Dans le contexte actuel, il en ira de votre responsabilité de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il a le moindre symptôme lié au covid19 soit : toux, fièvre, fatigue, maux de gorge, maux de tête, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût, diarrhées.

Si l'un membre de sa famille présente des symptômes évoqués ci-dessus, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.



INFOS PRATIQUES

Services périscolaires

La restauration scolaire et la garderie seront assurées par la mairie.

L'ATSEM à l'accueil du matin prendra l'inscription de votre enfant à la cantine et à la garderie du soir.

Les repas (du prestataire habituel, élaborés sur place avec un maximum de produits frais) seront servis au restaurant scolaire. Les groupes classes déjeuneront ensemble sous forme d'ilots. Les îlots sont distants d'un mètre.

Les temps de garderie seront assurés à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 dans la salle de motricité. **Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école.**

Les garderies du matin et soir ainsi que le temps méridien seront assurés par le personnel municipal habituel.



Absence des maitresses

En cas d'absence d'une enseignante, et en cas d'impossibilité de la DSDEN 41 de proposer un remplaçant, les parents seront invités à garder les enfants à la maison. Afin de limiter les brassages des groupes, les enfants ne pourront pas être accueillis dans les autres classes.



Horaires des classes

Mme FRANQUELIN : **8h40/50 - 11h50**
13h20/30 - 16h30

Mme BENZAOUIA : **8h50/9h - 11h50**
13h20/30 - 16h30

Mme DOINEL : **8h40/50 - 11h50**
13h20/30 - 16h30



Édité le 18/06/2020

PROJET RÉDIGÉ PAR ANDRÉA FRANQUELIN DIRECTRICE

Le présent protocole est établi à partir du protocole sanitaire de l'Education Nationale relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte COVID-19. Disponible sur le site education.gouv.fr.